

sauvegarde du bon renom de la démocratie au Canada, il consentira à rencontrer les représentants des groupes chinois qui, dans une lettre qu'ils lui ont adressée le 4 août, ont allégué qu'on usait d'intimidation à leur égard et qu'on les menaçait de s'en prendre à leurs parents demeurés en Chine s'ils n'obéissaient pas aux directives de Pékin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu une telle lettre et nous cherchons à vérifier les allégations qu'elle contient. Nous n'avons jusqu'ici obtenu aucune preuve de leur bien-fondé, mais nous poursuivons notre enquête.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai adressé une lettre à ce sujet à toutes les organisations chinoises de Vancouver. Si je reçois les témoignages voulus, le premier ministre jugera-t-il bon de s'entretenir avec les représentants de ces groupes?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSUMÉE PÉNURIE DE GUIDES BILINGUES AU COURS DE L'ÉTÉ

[Français]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Sait-il que durant les mois d'été, il est très difficile, pour les visiteurs, d'avoir des guides bilingues pour faire visiter le Parlement? La même question a été posée l'an dernier, et nous avons eu l'assurance que la situation allait changer...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député comprendra que la question relève de l'administration de la Chambre des communes et que, dans les circonstances, elle devrait plutôt être posée à la présidence de la façon habituelle.

* * *

LA VOIRIE

LE CANADA AUX CONFÉRENCES RELATIVES AU PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE DE L'ALASKA

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les discussions qui se déroulent maintenant sur le parachèvement de la route de l'Alaska, le gouvernement pourrait-il décrire sa participation à ces conférences et rendre compte à la Chambre de ses initiatives?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur ces conférences et voir si oui ou non nous y participons, puis je répondrai dès que j'aurai ces renseignements.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA GARDE DES DOSSIERS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné les réponses qu'a fournies hier le pre-

[M. Winch.]

mier ministre relativement à la nouvelle force de sécurité du Canada, ou au nouveau service, comme il l'appelle, ou encore à l'organisme sans direction, voici la question que je désire poser au solliciteur général: sous quelle autorité et sous la garde de qui les dossiers sur la sécurité du Canada sont-ils placés à l'heure actuelle? Y a-t-il eu un transfert de ces fonctions, ou envisage-t-on d'effectuer un tel transfert?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Non, monsieur le président, c'est toujours la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

LA MODIFICATION DE LA LOI ET LE DÉPÔT D'UN LIVRE BLANC

[Traduction]

M. S. Perry Ryan (Spadina): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Au sujet de la loi sur l'immigration, le ministre envisage-t-il ou a-t-il l'intention de présenter un bill modificateur au cours de la présente session, ou de déposer un Livre blanc?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme il faudrait, je crois, aborder avec le leader de la Chambre la question de l'ordre exact des travaux pour le reste de la session en cours, je ne puis me prononcer là-dessus en ce moment.

M. Ryan: Le ministre a-t-il prévu quelque chose dans un sens ou dans l'autre et a-t-il fait le nécessaire?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, depuis assez longtemps nous travaillons à la mise au point de modifications possibles à la loi...

M. Ryan: Depuis six ans.

L'hon. M. Lang: ... et nous faisons certes une étude approfondie de toutes ces questions.

* * *

• (2.50 p.m.)

LES GRAINS

LE NON-PAIEMENT DES VERSEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. John Burton (Regina-Est): Une question pour le ministre des Finances. Comme la loi sur les réserves provisoires de blé oblige bien clairement le ministre des Finances à effectuer des paiements au cours d'une période donnée, le ministre ou peut-être son collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, a-t-il consulté officiellement le ministre de la Justice sur la validité des initiatives ou du manque d'initiative du ministre des Finances et un avis motivé a-t-il été donné?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Pas à moi, monsieur l'Orateur.

M. Burton: Le ministre des Finances nous dirait-il si la Commission canadienne du blé a informé le gouvernement ou lui-même du montant qui lui est dû, aux termes